

D'a Désertif' Actions

2026



6^{ème} édition



DOSSIER Atelier sur la désertification dans l'Aude

- Invitation à l'atelier « Désertification dans l'Aude : fiction ou réalité »
- Diaporama de présentation de l'atelier
- Rapport de l'atelier
- Communiqué de presse

Initiative organisée par la Chambre d'Agriculture de l'Aude et le Département de l'Aude

Co-organisateurs :

Avec le soutien de :



Nations Unies
Convention sur la lutte
contre la désertification



Avec
la contribution
financière du compte
d'affectation spéciale
développement
agricole et rural
CASDAR
MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT
Sécurité
Égalité
Proximité

D'a Désertif' Actions

2026



6^{eme} édition

Désertification dans l'Aude : fiction ou réalité ?

10 octobre à 17h, Hôtel du Département Salle Pic de Nore,
Carcassonne

Atelier préparatoire à la Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification (CNULCD).



Nations Unies
Convention sur la lutte
contre la désertification



OBSERVATOIRE
DU SAHARA
ET DU SAHEL



CHAMBRE
D'AGRICULTURE
AUDE





Désertif'actions

2026



ATELIER Désertification dans l'Aude : fiction ou réalité ?

Date : 10 octobre 2025 à 17h, Hôtel du Département Salle Pic de Nore, Carcassonne.

Contexte : La lutte contre la **désertification**, qui s'attache à la **dégradation des terres en zone sèche**, est une préoccupation environnementale mondiale, qui fait l'objet de l'une des trois Conventions internationales créées lors du **Sommet de la Terre à Rio** en 1992.

Souvent considérée comme la problématique des pays du Sud, l'intensification du changement climatique a amené progressivement un **changement de regard sur la désertification en Europe**: la France a acté sa reconnaissance comme **pays affecté** tout récemment en 2024 pour son pourtour méditerranéen et les DROM.

Dans l'Aude, les milieux et les activités socio-économiques, notamment l'agriculture, sont en **première ligne du réchauffement climatique**: sécheresses sévères, succession de jours très chauds, pénuries d'eau, appauvrissement des sols, incendies de grandes ampleur, salinisation, etc. Il est crucial d'attirer l'attention sur la situation critique de l'Aude et sa vulnérabilité.

Dans ce contexte, le Département de l'Aude et la Chambre d'Agriculture souhaitent s'inscrire dans le processus Désertif'Actions animé notamment par l'ONG CARI qui vise à construire un plaidoyer de la société civile internationale en vue de la prochaine COP17 de la Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification (CNULCD) qui se tiendra en 2026.

Déroulé :

- **La désertification** : késako ? Le territoire audois est-il concerné ?
- **Echanges sur la vulnérabilité des territoires audois face aux sécheresses avec deux focus** :
 - Usage et gestion de l'eau
 - Adaptation des systèmes agricoles et pastoralisme
- **Préparation d'un plaidoyer pour l'Aude pour la Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification**

L'atelier se terminera autour d'un verre de l'amitié.



Co-organisateurs



Nations Unies
Convention sur la lutte
contre la désertification



Partenaires
CHAMBRE
D'AGRICULTURE
AUDE



Avec le soutien de



Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASAR
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

Pour des territoires résilients face aux
sécheresses : agissons dès maintenant !



Co-organisateurs



Nations Unies
Convention sur la lutte
contre la désertification



CHAMBRE
D'AGRICULTURE
AUDE



Avec le soutien de



Avec
la contribution
financière du compte
d'affectation spéciale
développement
agricole et rural
CASAR
Ministère
DE L'AGRICULTURE
DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT



2026

Désertif'actions

DÉSERTIFICATION DANS L'AUDE FICTION OU REALITE ?

**Contribution au plaidoyer de la société civile en vue de la
COP désertification en 2026**





Sommaire

Introduction croisée

La désertification : kesako

L'Aude est-il un territoire concerné ?

Éléments de plaidoyer pour l'Aude en vue de la Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification

Focus :

- **Usage et gestion de l'eau**
- **Adaptation des systèmes agricoles et pratiques pastorales**



Désertif'actions

LA DÉSERTIFICATION : KESAKO ?



NEWS

UNCCD COP17:
Symbol of unity and
hope revealed



NEWS

Mongolia to host UNCCD COP17 in August 2026



CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LA LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION

- Une des 3 conventions « sœurs » adoptées au Sommet de la Terre à Rio en 1992
- Traite des systèmes agricoles et alimentaires
- La Conférence des Parties (COP) a lieu tous les 2 ans, la prochaine en 2026 en Mongolie
- Objectif : fixe un objectif de neutralité dans la dégradation des terres, et se traduit dans des plans nationaux de lutte contre la désertification
- Place forte de la société civile dans les COP (ONG, secteur privé, chercheurs, collectivités) = remontée de messages



LA FRANCE ET LA CNULD



United Nations
Convention to Combat
Desertification

- Participation historique de la France à la Convention comme **pays accompagnateur des démarches internationales**
- Création d'un **Comité Scientifique Français de la Désertification (CSFD)**
- **2024** ☐ **Reconnaissance de la France comme pays affecté par la désertification**, sur la zone Nord de la Méditerranée et les DROM
- **Conséquence de la reconnaissance** ☐ **engage la France dans l'élaboration d'un plan national de lutte contre la désertification**
- **Ministère des Affaires Etrangères (MEAE)** en charge du suivi de la CNULD
- **Groupe Europe de la CNULD** ☐ **Espagne, Italie, Grèce, Portugal, France**



United Nations
Convention to Combat
Desertification



DÉFINITIONS DE LA DÉSERTIFICATION

Convention des Nations Unies de Lutte Contre la Désertification – article 1^{er}

« La **désertification** est définie comme la **dégradation des terres** dans les **zones arides, semi-arides, et sub-humides sèches** à divers facteurs parmi lesquels les **variations climatiques** et **l'activité humaine** »

C'est donc la destruction progressive des sols et de leur potentiel de fertilité qui est en jeu.

CAUSES DE LA DÉSERTIFICATION

Activités humaines passées et présentes

Artificialisation des sols
Diminution de la **couverture végétale**,
Réduction des jachères, intensification de
pratiques agricoles
Espèces végétales colonisatrices
Appauvrissement des **sols**
Simplification de la mosaïque agricole
Tassement
Contamination aux métaux lourds



Variabilités climatiques

Sécheresses
Épisodes de **canicules**
Précipitations intenses et **irrégulières**
Incendies
Erosion hydrique et éolienne
Salinisation des sols
Détérioration des propriétés physiques ou
biologiques des sols
...

World Meteorological Organization, UNCCD, 2007





Rapport de Nitidae & CSFD 2024

Objectif :

- Fournir un état des lieux des zones de France hexagonales soumises à des climats aride et subhumide
- Appuyer la reconnaissance de la France comme pays affecté par la désertification.



Évaluation de l'état des terres affectées par la désertification en France métropolitaine

M. Bouvier, F. Montfort, C. Grinand, M. Nourtier

Juillet 2024

1. Comment mesurer la désertification ?

Désertification

Dégradation des terres dans une zone aride, semi-aride ou subhumide sèche.

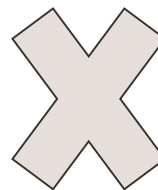
Convergence entre **aridité** et **dégradation des terres**.

Aridité

Caractéristique climatique influençant les **écosystèmes, ressources en eau** et **activités humaines**.

précipitations < évapotranspiration
= **déficit hydrique**.

Existence d'un gradient d'aridité.



Dégradation des terres

Réduction/perte de la **productivité biologique** et **économique** et de la **complexité** des **terres cultivées, pâturages, forêts** et zones boisées, résultant d'une **combinaison de pressions**.

Processus de perte à long terme de la **végétation naturelle, l'érosion hydrique** et **éolienne**, et la **détérioration des propriétés physico-chimique des sols**.

Outils et indicateurs de mesure de la désertification

Mesure de l'aridité : Indice d'Aridité (IA : ratio entre précipitations annuelles moyennes et évapotranspiration potentielle.

Terres arides = zone avec un IA entre 0.05 et 0.65 = 41% des terres émergées (1970-2000)

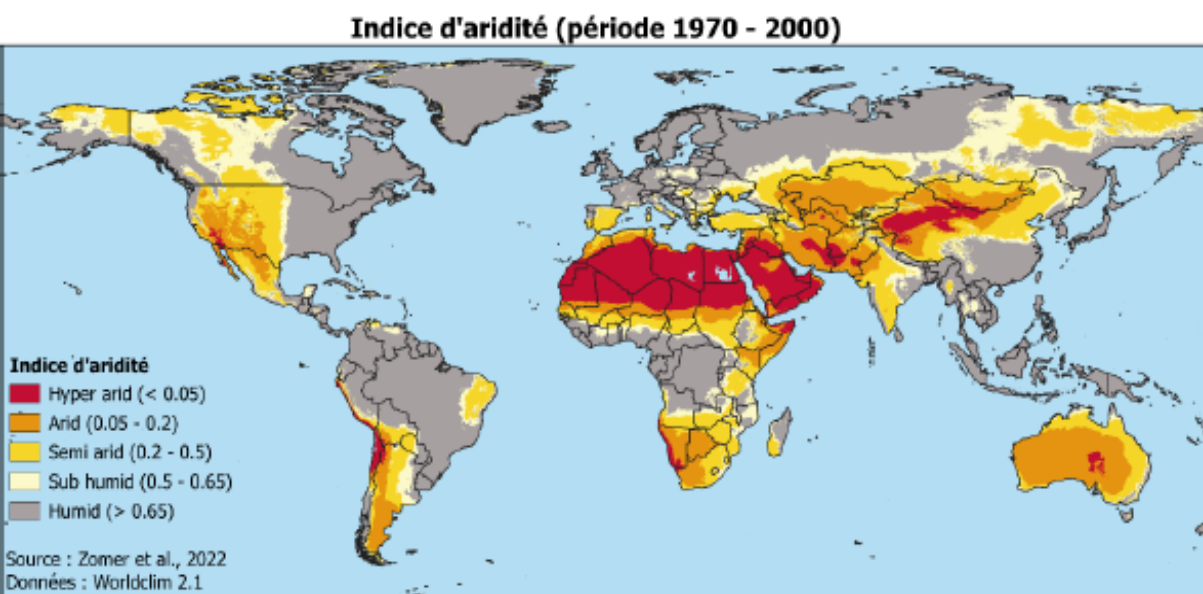
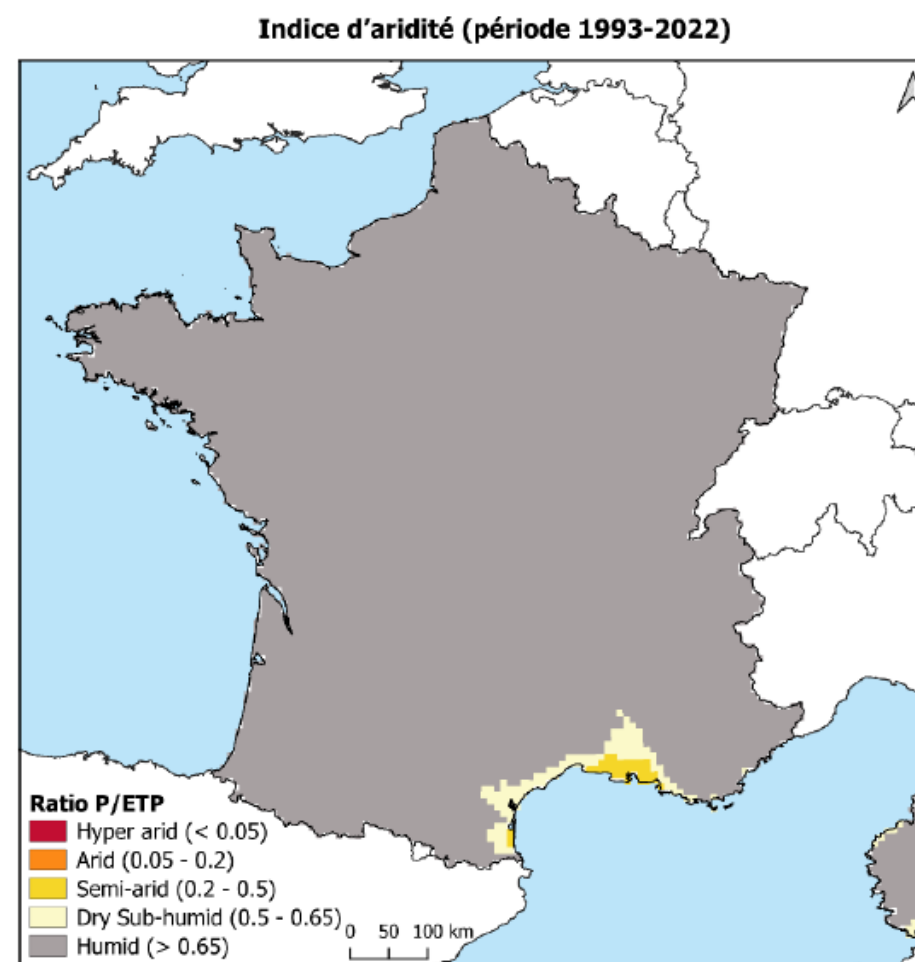


Figure 1. Carte mondiale de l'indice d'aridité (IA) de 1970 à 2000. (Zomer et al., 2022)



Indice d'aridité (AI) en France métropolitaine calculé sur la période 1992-2022

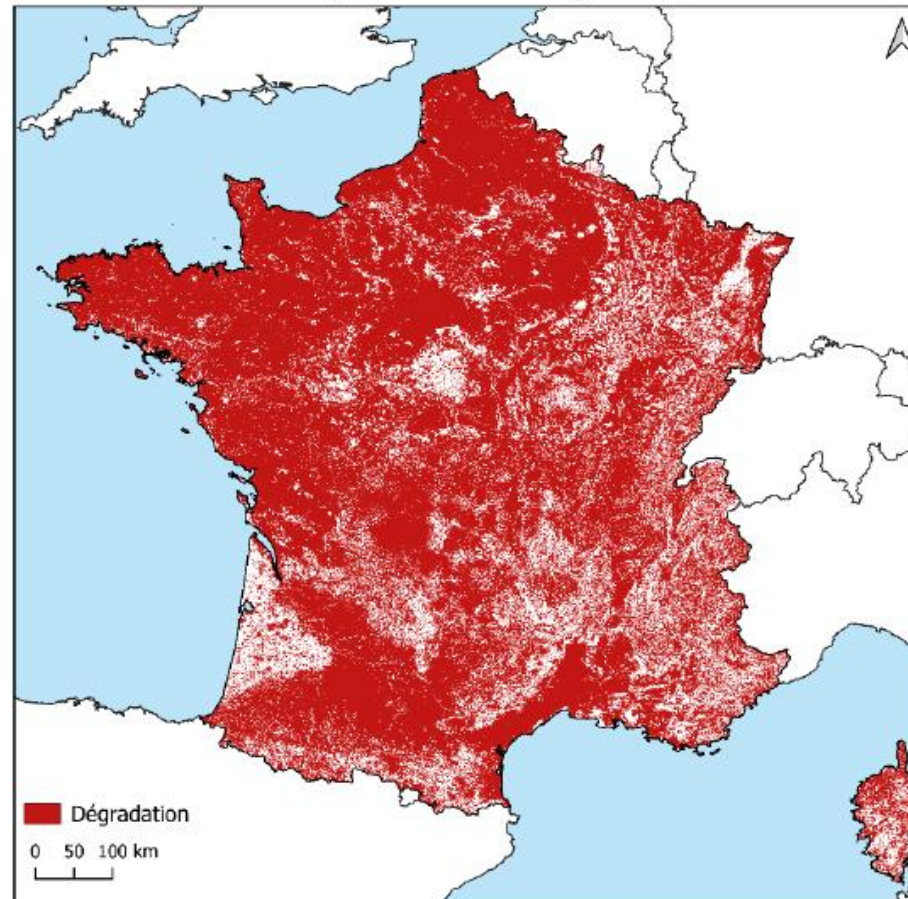
Outils et indicateurs de mesure de la désertification

Mesure de la dégradation des terres (CNULD) : 3 sous indicateurs

- **changement d'occupation des terres** : analyse des variations d'utilisation des terres via des activités anthropiques
- **tendances de la productivité des terres** : capacité de la terre à produire de la biomasse
- **changement de stock de carbone organique dans le sol** : quantité de carbone organique dans le sol.

Autre méthode européenne avec sous-indicateurs complémentaires (érosion hydrique et éolienne, salinisation, acidification, biodiversité des sols...)

Indicateur 15.3.1 des ODD (UNCCD) + Indicateurs dégradation des sols (ESDAC)

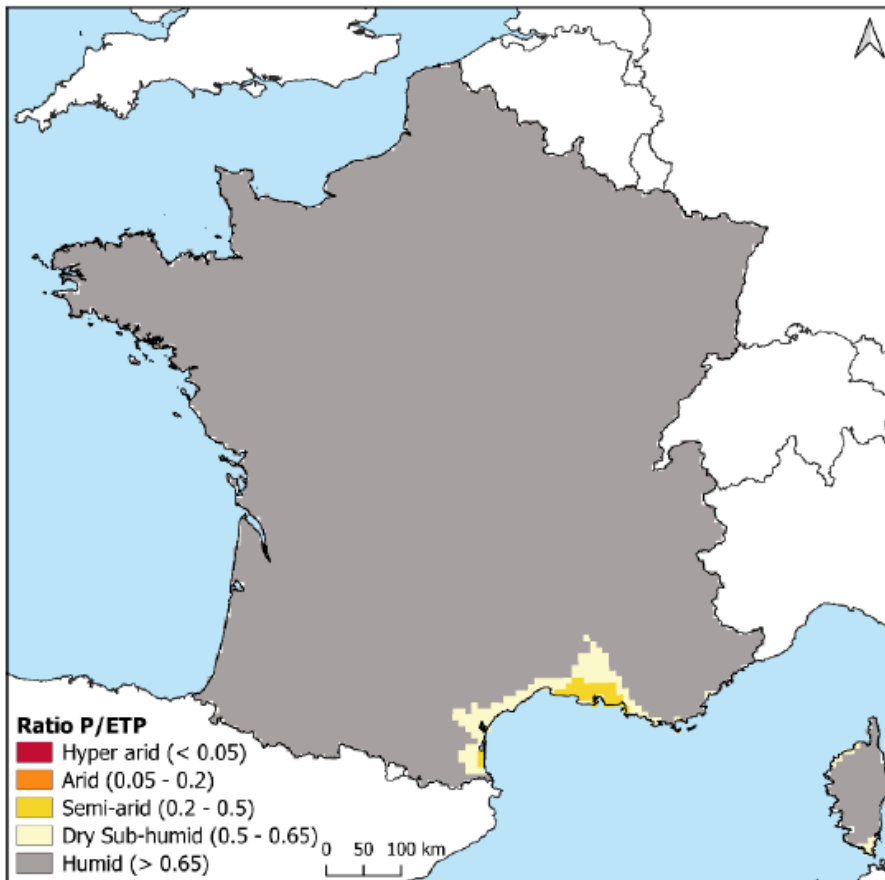


La désertification en France

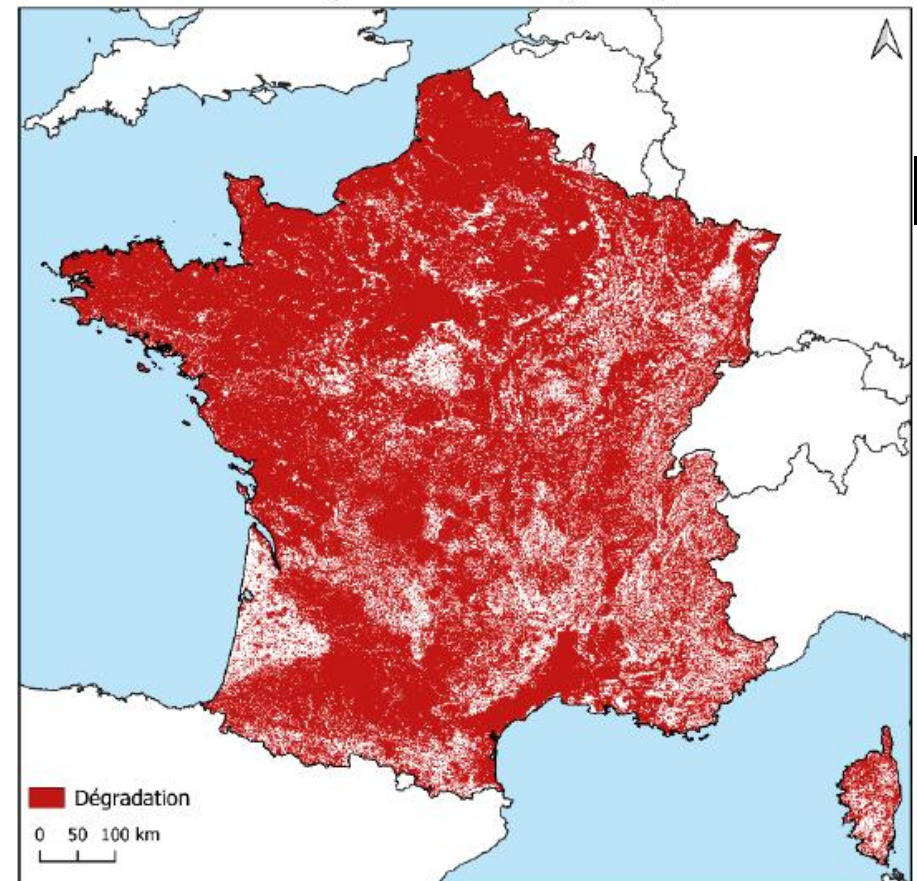
Période 1993-2000
0.39% semi-aride
1.40% sub-humide sèche
=
1.79% soit 973 700 ha

période 2008-2022
Entre 3.19% et 77.08% de
dégradation des terres

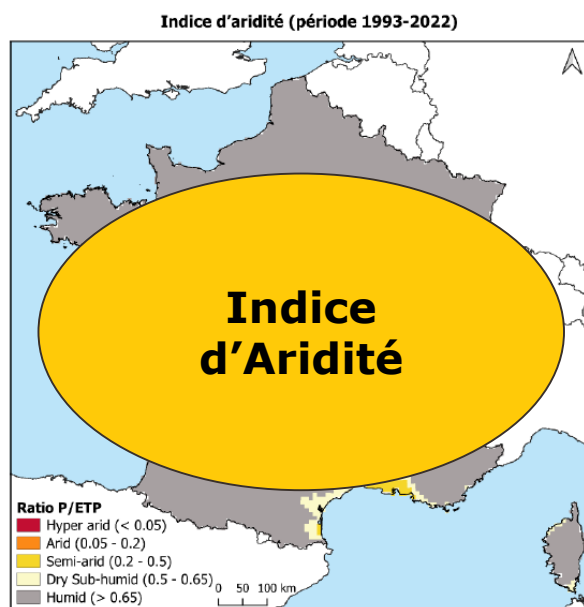
Indice d'aridité (période 1993-2022)



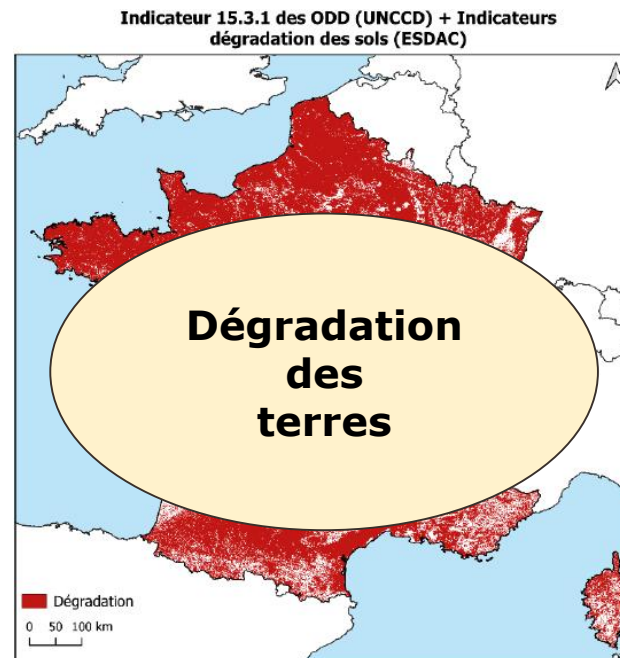
Indicateur 15.3.1 des ODD (UNCCD) + Indicateurs
dégradation des sols (ESDAC)



La désertification en France



Indice d'aridité (AI) en France métropolitaine calculé sur la période 1992-2022 (source : cette étude)



Entre **0.14%** (soit **76 200 ha**)
ET

1.4% soit (**751 700 ha**)

sont affectés par la
désertification en France
(pourtour
méditerranéen)



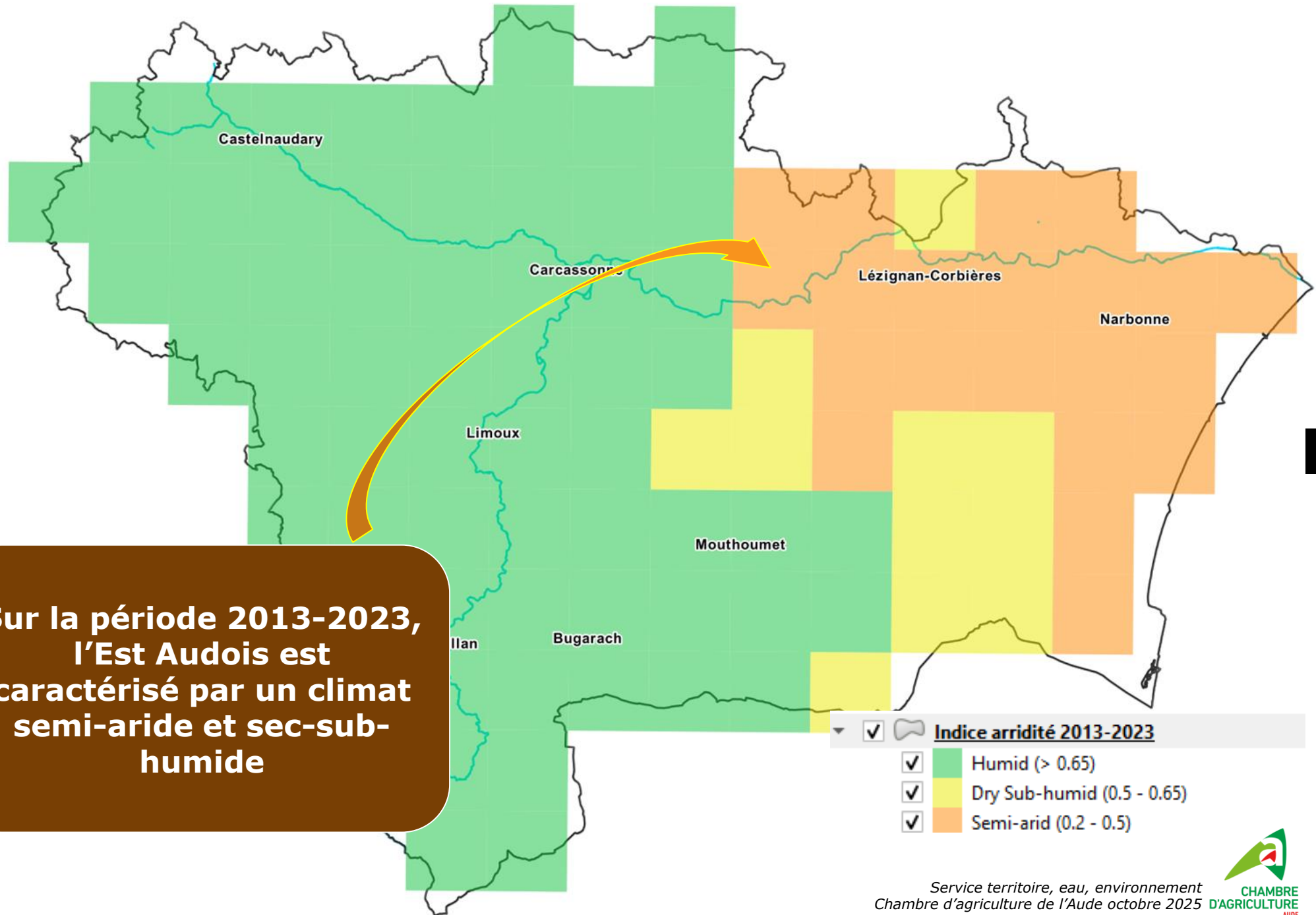
L'AUDE : UN TERRITOIRE CONCERNÉ PAR LA DÉSERTIFICATION ?

aude.chambre-agriculture.fr



CHAMBRE
D'AGRICULTURE
AUDE

L'indice d'aridité



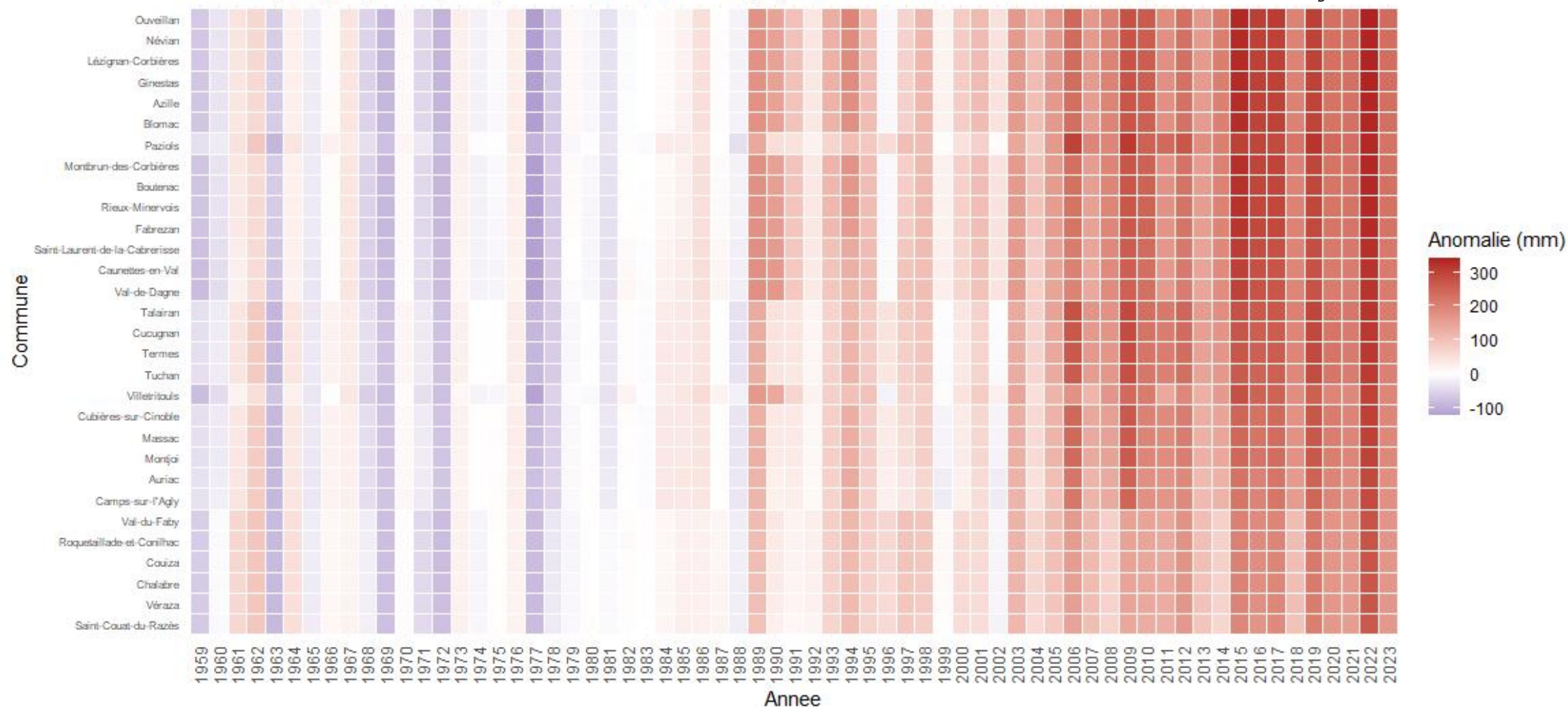
**Sur la période 2013-2023,
l'Est Audois est
caractérisé par un climat
semi-aride et sec-sub-
humide**

Mesures météorologiques audoises

Déficit hydrique

Déficit hydrique (ETP - pluie) — anomalie mars→sept (TOP 30 communes par evolution)

Service territoire, eau, environnement
Chambre d'agriculture de l'Aude octobre 2025



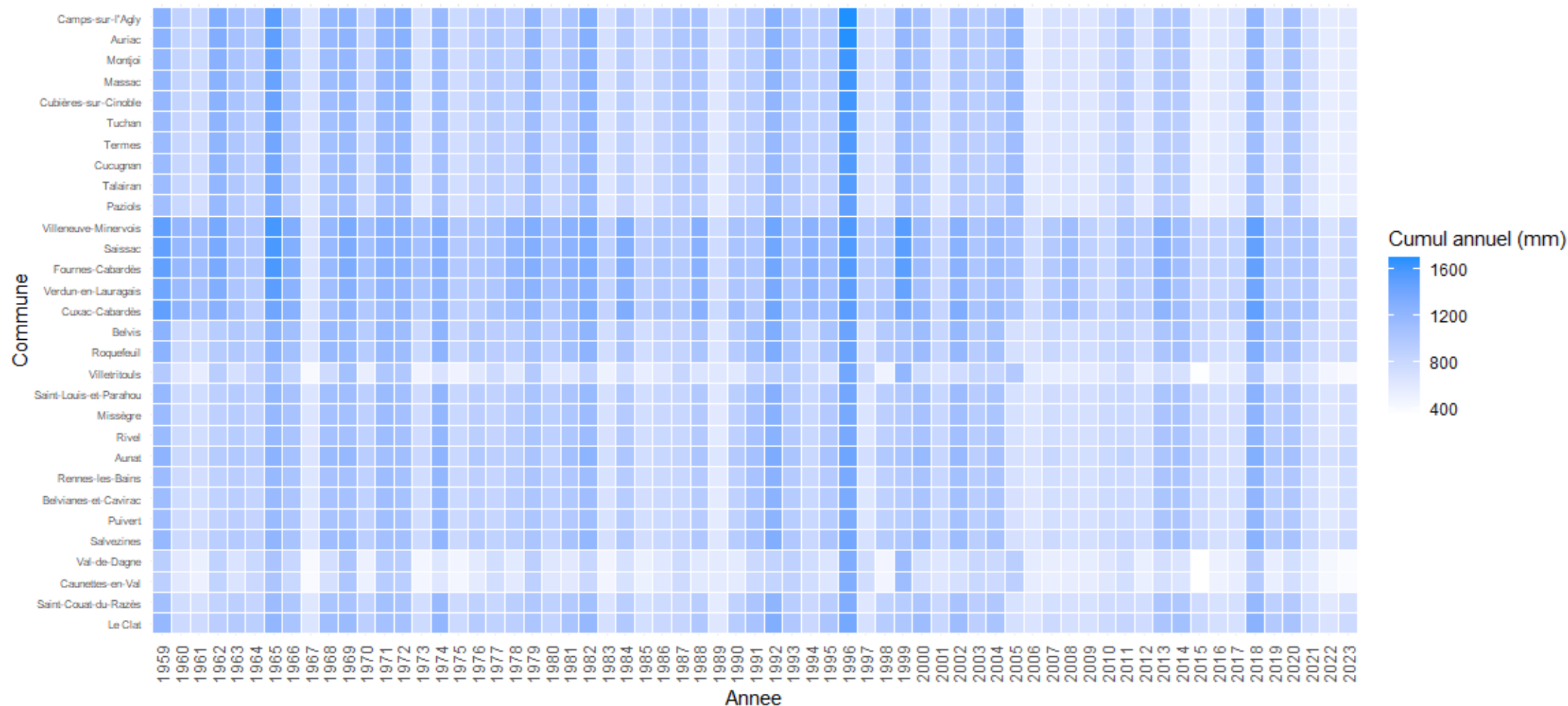
Intensité de la sécheresse cumulée en hausse depuis les deux dernières décennies.

Mesures météorologiques audoises

Cumul annuel de pluviométrie

Cumul annuel de la pluviométrie — TOP 30 communes par evolution

Service territoire, eau, environnement
Chambre d'agriculture de l'Aude octobre 2025



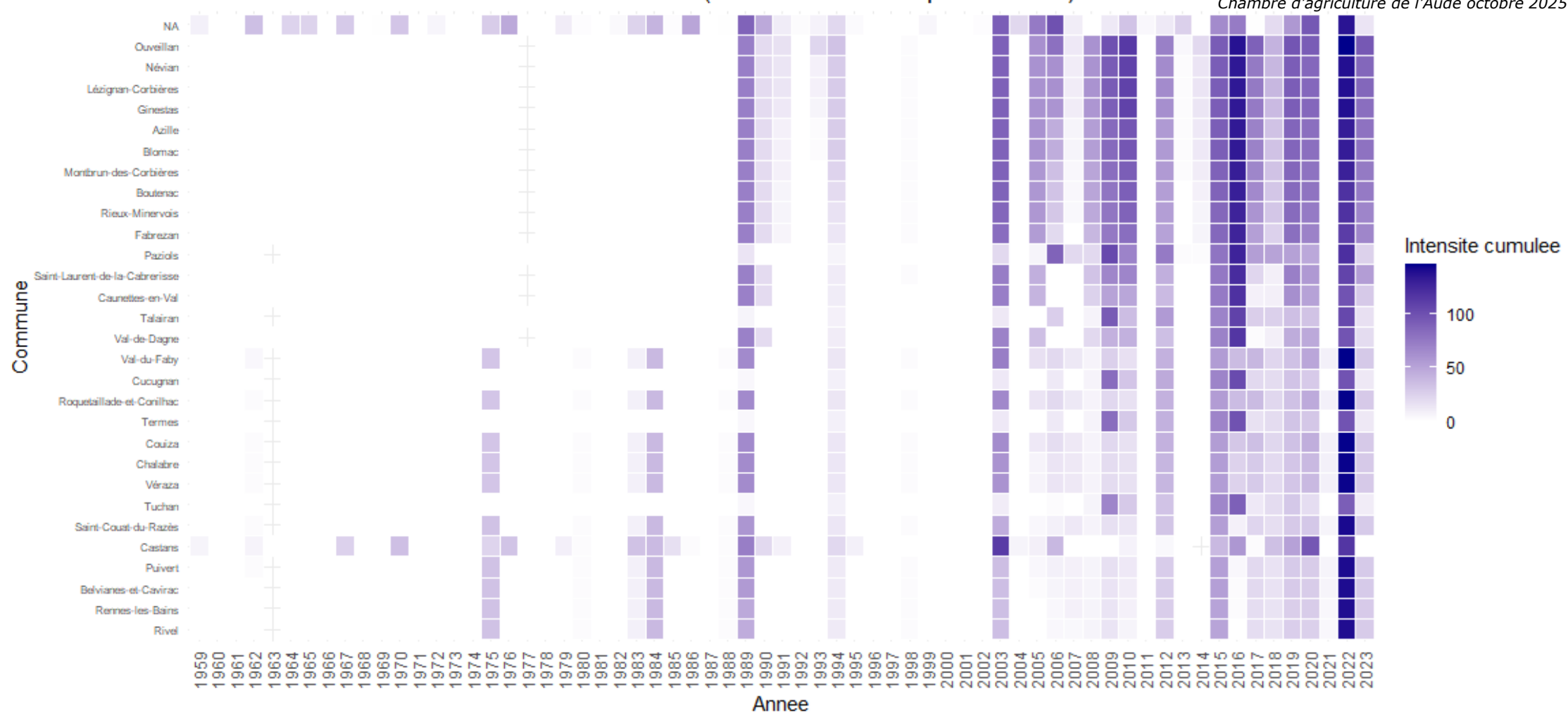
Diminution nette du cumul de pluviométrie.

Mesures météorologiques audoises

Sécheresse extrême des sols

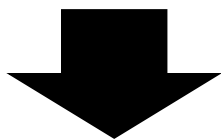
Anomalie humidité du sol : sécheresse extrême (TOP 30 communes par evolution)

Service territoire, eau, environnement
Chambre d'agriculture de l'Aude octobre 2025



Répétition nette des intensités de sécheresse extrême des sols depuis 2003.

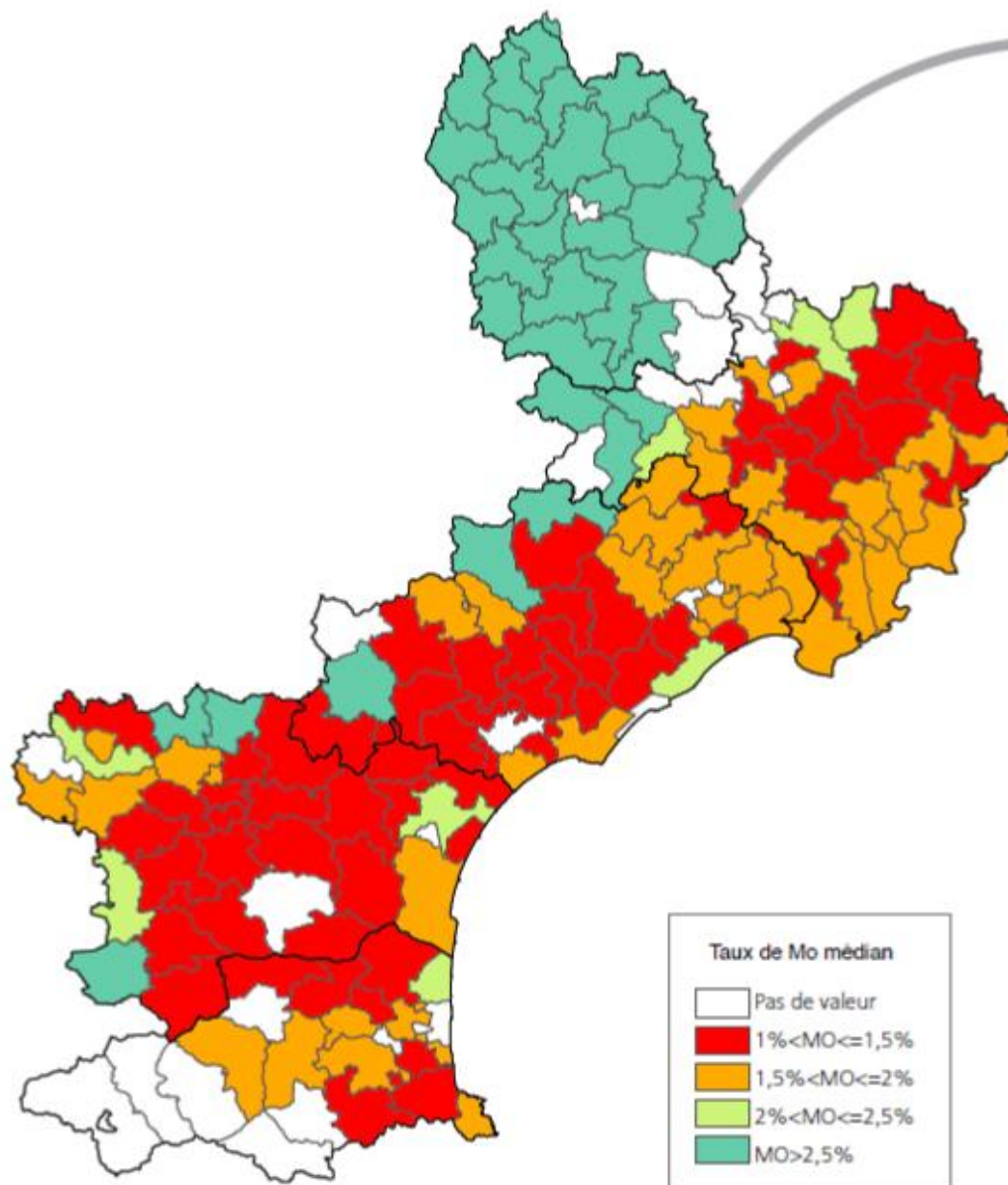
Le département de l'Aude présente le taux moyen de matière organique des sols le plus pauvre de l'ex L-R.



Sa résilience est affaiblie face à la dégradation des sols dans un climat semi-aride et sec-sub-humide.

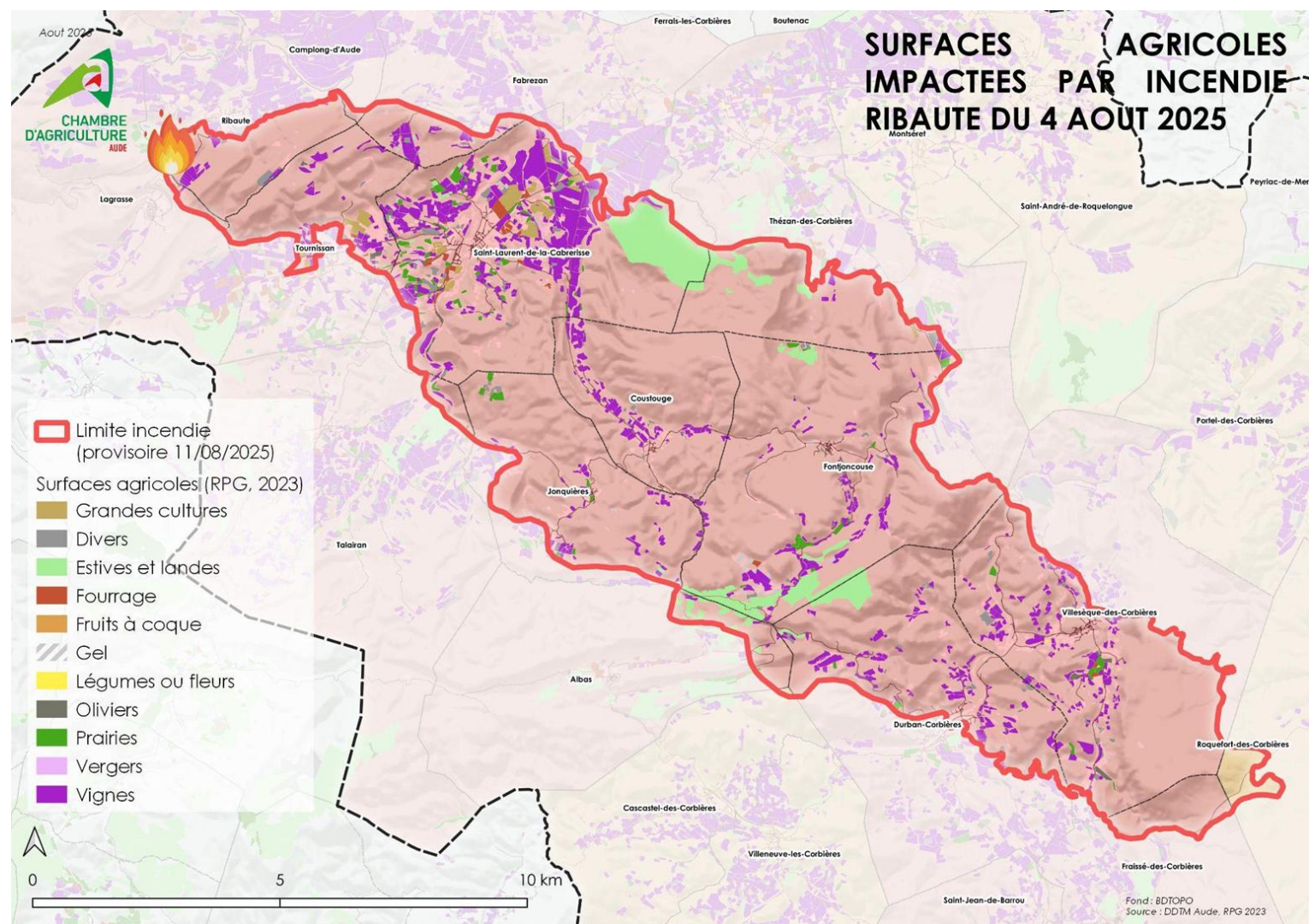
Carte de la Matière Organique des sols en Languedoc-Roussillon

Teneur médiane cantonale sur la période 1990-2004



Le feu de forêt, une cause majeure de la désertification

- Modification des propriétés **physiques** et **chimiques** de sols
- Perte de capacité **d'infiltration**
- Augmentation de **l'érosion hydraulique et éolienne**
- **Répulsivité** des sols à **l'eau**



Conséquences de la désertification - Effondrement :

Productif

- Diminution des rendements et pertes fourragères
- Impasse à trouver des itinéraires cultureux et difficultés de couverture végétale
- Modification de la qualité des produits
- Choix limités de variété
- Abandon des terres et déprise : 47 000 ha de friches
-

Environnemental

- Assèchement des milieux aquatiques
- Dépérissement de la végétation
- Salinisation des sols sur le littoral
- Recrudescence des incendies, et de grande ampleur
- Réduction de la vie biologique dans les sols
- Modification des aires de répartition de la faune
- Destruction du réseau hydrique naturel...

Humain

- Taux de pauvreté (20,8%)
- Revenu agricole très faible
- Coûts d'adaptation très élevés
- Déclin du nombre d'agriculteurs et difficulté de transmission > Risque de disparition des dernières activités économiques
- Tensions sur l'accès à l'eau
-



PRÉPARATION D'UN PLAIDOYER POUR L'AUDE SUR LA VULNÉRABILITÉ DU TERRITOIRE FACE AUX SÉCHERESSES





L'ONG CARI ET LA PRÉPARATION DE LA COP 2026



• 05/12/2022

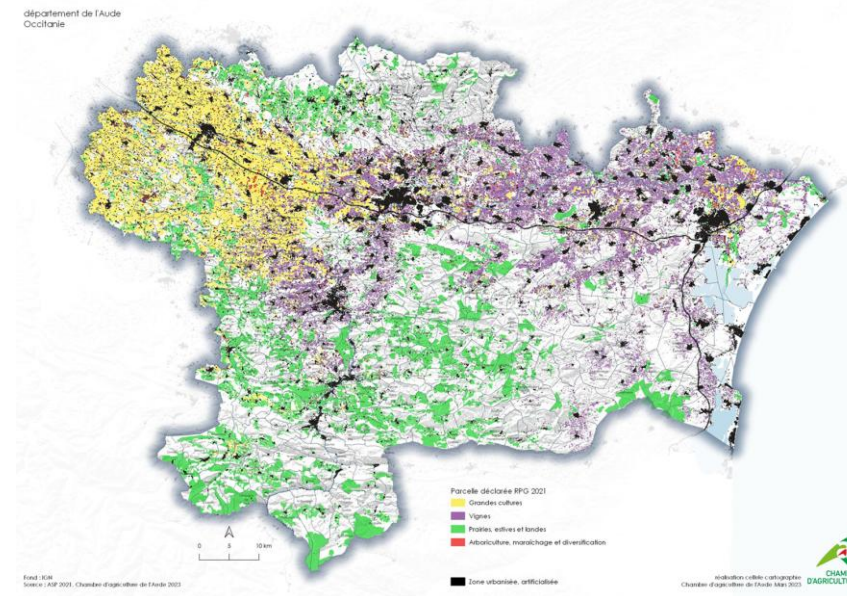
COP15 : Les papiers de position du CARI et de ses partenaires

CNULCD, GTD

- **ONG de solidarité internationale** basée dans l'Hérault, travaillant sur la lutte contre la désertification depuis les années 1990, principalement en Afrique du Nord et Afrique centrale
- **Acteur important dans le relai des voix de la société civile** internationale lors des COP
- **Une dynamique collaborative de plaidoyer** au travers de Desertif'Actions
- **Objectifs pour 2026** : identifier les leviers à actionner et les verrous à faire sauter pour réduire la vulnérabilité des territoires face à la sécheresse
- **4 focus** : transformation des systèmes agricoles sédentaire, pastoralisme, gestion territoriale des ressources en eau, pilotage des territoires

Systèmes agricoles sédentaires

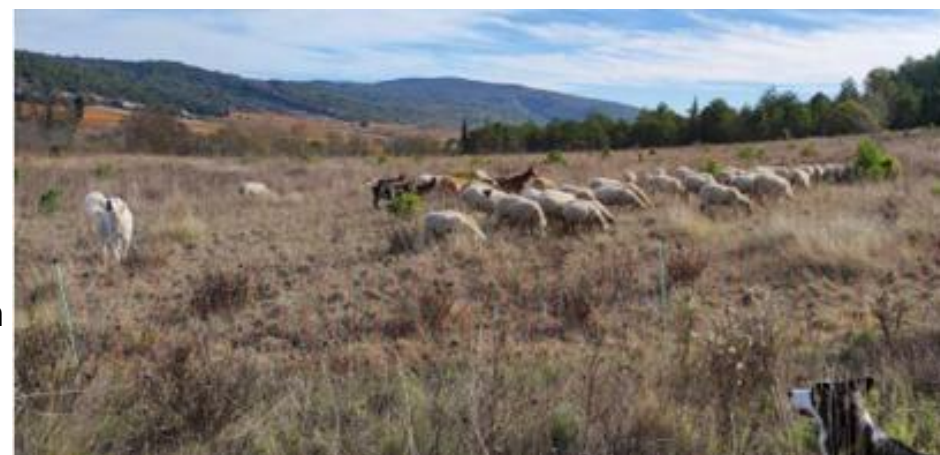
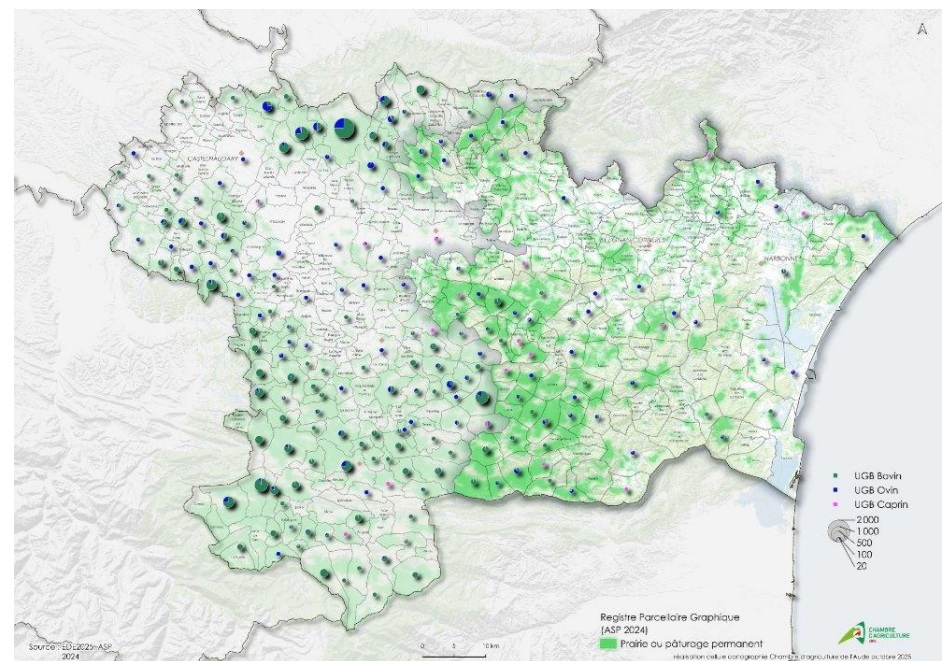
- **Une spécialisation historique agricole** des territoires audois, mais une diversification engagée
- **Une inéquité d'accès** à la ressource en eau pour l'irrigation
- **Des aménagements parcellaires** pensés jusque là dans l'optique d'évacuer l'eau rapidement
- **Des recherches de nouvelles variétés/cépages** qui se mènent sur le temps long, qui nécessitent des moyens
- **Des stratégies de restauration de la matière organique** dans les sols sur du long terme qui représente un investissement
- **Peu de retour au sol des matières organiques locales** (exportation, usages non agricoles)
- **Les démarches environnementales et de qualité** faiblement rémunérées par le marché
- **Des services écosystémiques peu valorisés** (DFCI)





Systèmes Pastoraux

- **Une diversité de systèmes pastoraux extensifs dans l'Aude** : montagnard, de piémont, méditerranéen, en majorité sous forme individuelle
- **Des milieux complémentaires** : estives, landes et garrigues, forêts, couverts hivernaux, friches
- **La question foncière au cœur des débats** : accès au foncier, morcellement, durcissement des règles de la PAC, AFP
- **Des difficultés majeures pour l'abreuvement** : 125 exploitations avec des difficultés
- **Une dynamique et des modèles qui se réinventent** : reconquête, agro-pastoralisme, sylvopastoralisme, diversification viticole, transhumance hivernale
- **Des leviers pour mieux mobiliser la ressource**
- **Une mobilité des troupeaux** qui se heurtent aux règles de la PAC et réglementaires
- **Un partage de l'espace difficile et sensible** : pâturage en forêt, relations avec la chasse, chiens de protection et randonneurs ...

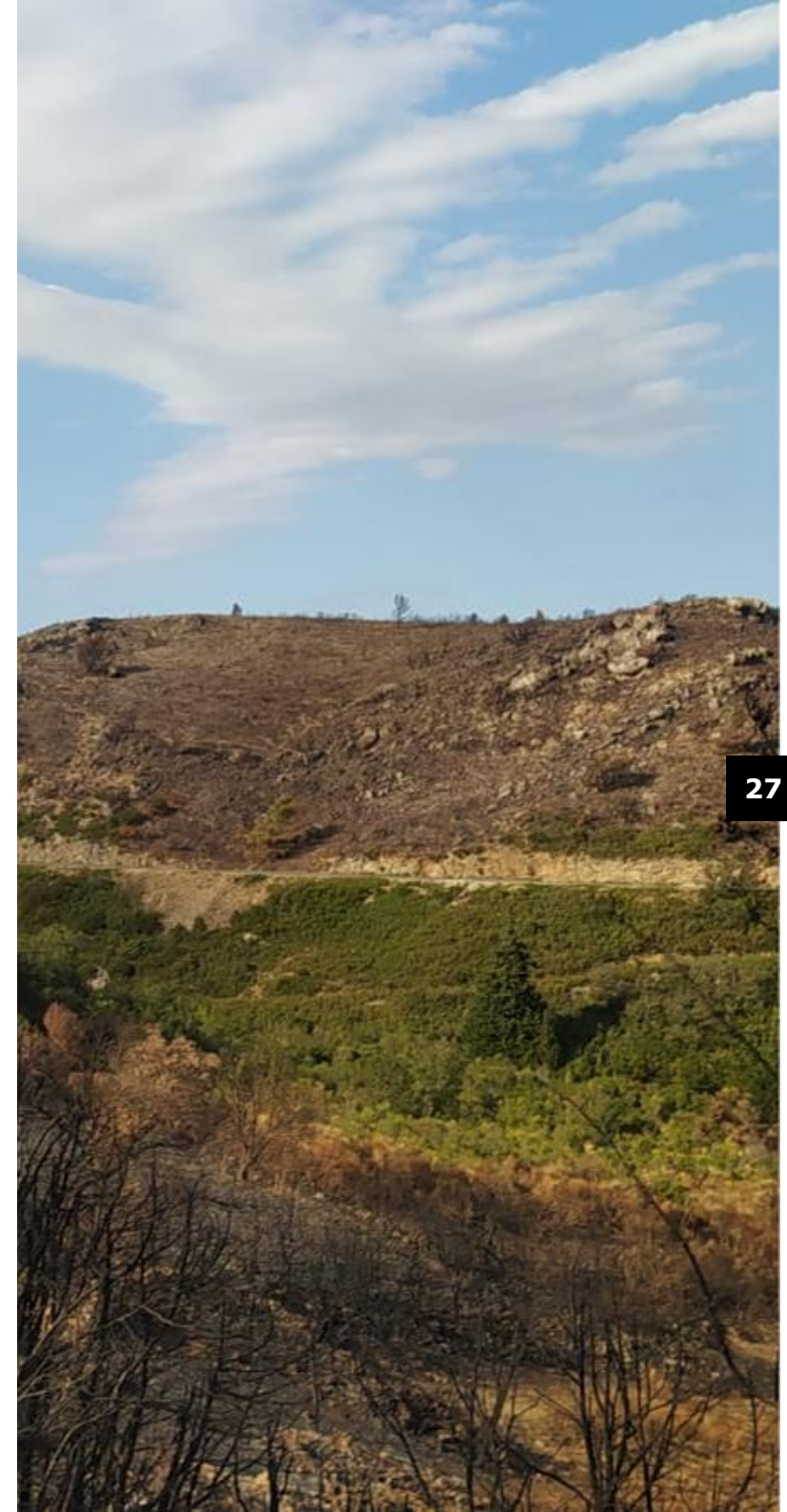




Messages clés audois

CONSTAT D'UNE DÉSERTIFICATION DANS LA PARTIE EST DU DÉPARTEMENT DE L'AUDE

- La dynamique de l'aridité et de la dégradation des terres s'accélère et tend vers l'ouest du département
- Sous-estimation probable du phénomène de désertification dans l'Aude
- Prise en compte des territoires touchés MAIS AUSSI à risque de la désertification dans la plan national de lutte contre la désertification.





**Pour des territoires résilients face aux sécheresses :
agissons dès maintenant !**

Du 25 au 28 mars 2026 à Djerba (Tunisie)



Afrique du Nord



Désertif'actions

- Ateliers nationaux -

Rapport de l'atelier national français préparatoire de Désertif'actions 2026

Désertif'actions 2026
Pour des territoires résilients face aux sécheresses : agissons dès maintenant !

Informations générales

- **Organisateurs** : Chambre d'Agriculture de l'Aude, Département de l'Aude



- **Date et lieu** : 10/10/2025, hôtel départemental de l'Aude, Carcassonne
- **Rapporteur** : Lannes Maëva, maeva.lannes@aude.chambagri.fr

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT
*Liberté
Égalité
Fraternité*



Co-organisateurs



Nations Unies
Convention sur la lutte
contre la désertification



www.desertif-actions.org

Partenaires



Bailleurs





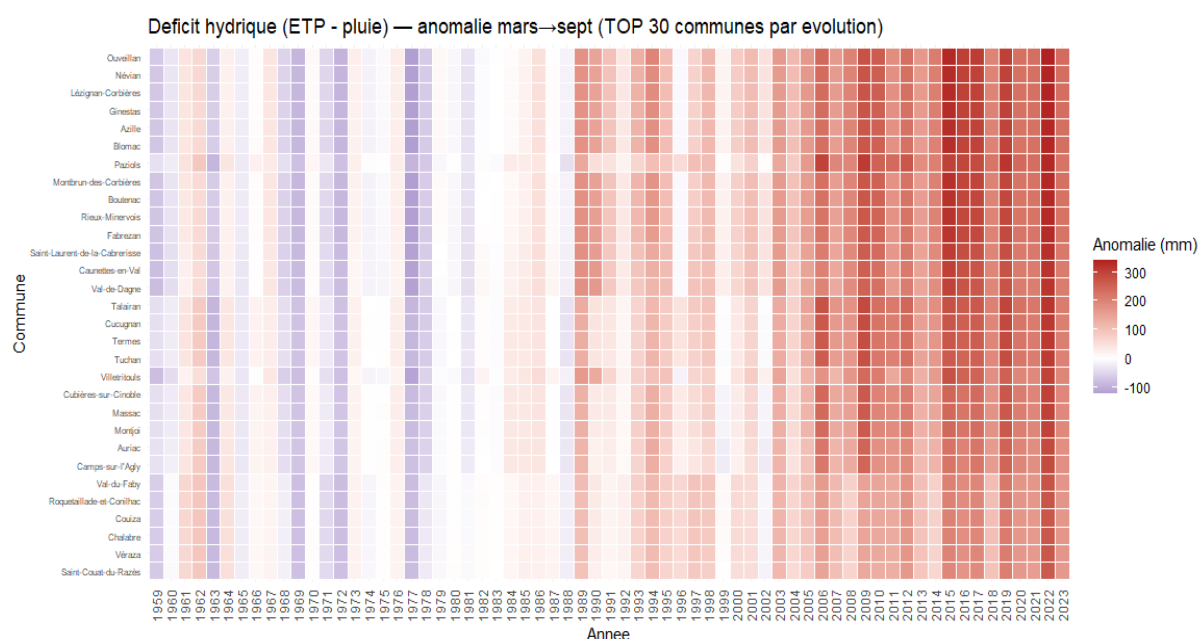
Contenus des travaux

1. Contexte des sécheresses dans le pays

1.1. Eléments de contexte sur les sécheresses

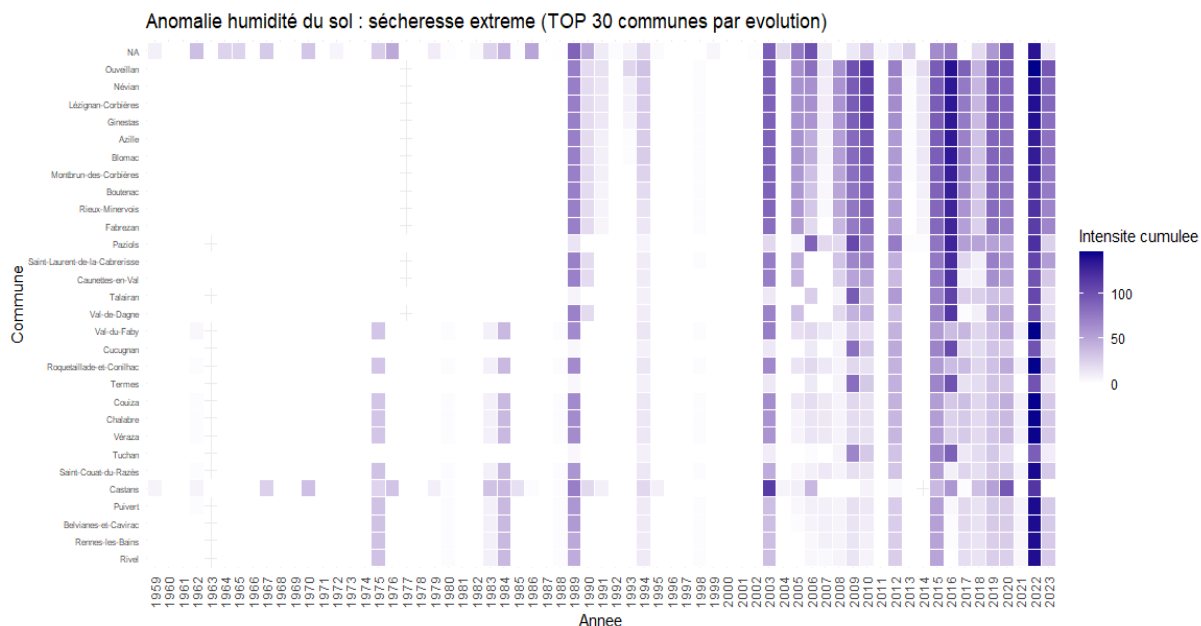
Le département de l'Aude est concerné par des épisodes de sécheresse depuis plusieurs décennies, avec un déficit hydrique en hausse depuis les années 1990, et une intensification des épisodes de fortes canicules depuis les 10 dernières années, avec des déclenchements de reconnaissance calamités pour les épisodes les plus violents.

A cela s'additionne la montée d'hivers et d'automne secs et doux qui exacerbent le déficit hydrique annuel.



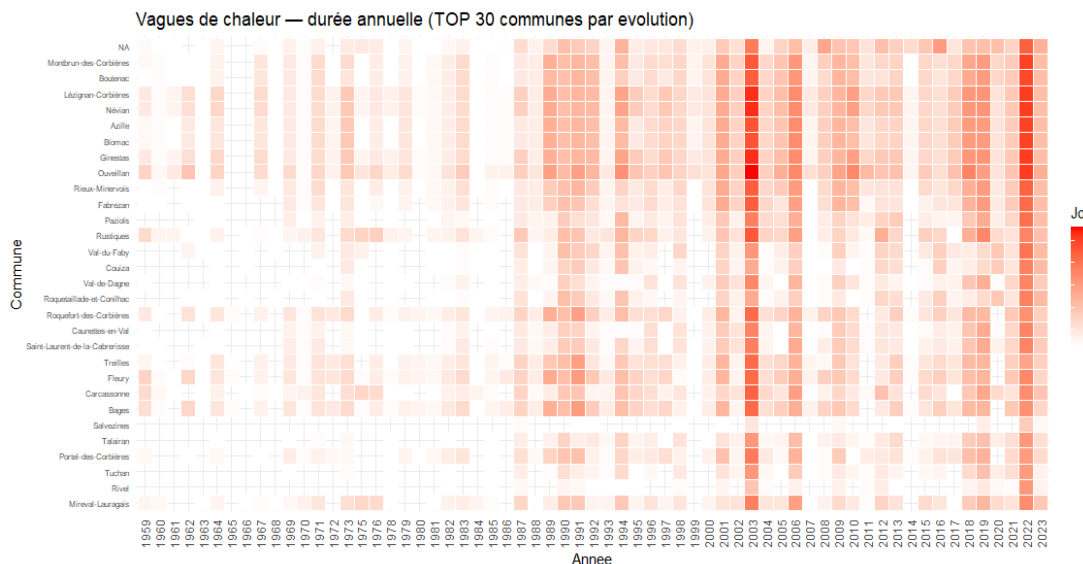
Pôle territoire, eau, environnement
Chambre d'agriculture de l'Aude octobre 2025

Ce phénomène entraîne une sécheresse extrême des sols, ne permettant pas une bonne pénétration de l'eau lors des épisodes pluvieux irréguliers et intenses que connaît de plus en plus le territoire. Les périodes d'absence de pluie sont de plus en plus longues (sécheresse de plusieurs mois voire pluriannuelle).



Pôle territoire, eau, environnement
Chambre d'agriculture de l'Aude octobre 2025

Lié à cela, la répétition et l'allongement des vagues de chaleur alimente les épisodes de sécheresses et accroît l'évapotranspiration des productions végétales agricoles, qui atteignent leurs limites thermiques (mortalité par chaleur) et limites hydriques (mortalité par sécheresse). Ces fortes températures et épisodes de sécheresse impactent aussi les productions animales (approvisionnement en eau, bien-être animal). On observe par exemple une augmentation du nombre de jours « très chauds » (température supérieure à 25°C), qui passe d'entre 50 et 60 par an en 2010 à entre 100 et 110 à l'horizon 2050 (en moyenne sur le département).



Service territoire, eau, environnement
Chambre d'agriculture de l'Aude octobre 2025

L'impact sur le territoire et les ressources disponibles est clairement visible : restrictions d'usage de la ressource en eau (sur l'axe principal du département à savoir le cours d'eau Aude, 105 jours de restrictions d'usages en 2024 et 95 en 2003), approvisionnement par



camions-citernes de l'eau courante dans certains villages lors d'épisodes de sécheresse (2 et 6 communes concernées respectivement en août 2025 et 2026), solutions d'abreuvement d'urgence pour les troupeaux, souffrance voire mort de cultures pérennes endémiques (vignes) induisant une perte de rendement et de revenus agricoles, diminution de la ressource fourragère, abandon des terres et déprise agricole (47 000 hectares de friches), assèchement des milieux aquatiques et des nappes alluviales, salinisation des sols et des nappes, dépérissement de la végétation naturelle, réduction de la vie biologique des sols, augmentation de la paupérisation des populations rurales, recrudescence des incendies de grande ampleur...

1.2. Réponses politiques face aux sécheresses

Au niveau national, la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (2006) permet de quantifier les prélèvements et les ressources disponibles, ainsi que d'instaurer des équilibres dans son utilisation. Les niveaux des eaux souterraines et les débits des cours d'eau sont mesurés en permanence via un bulletin mensuel de situation hydrologique, publié dans chaque région ou bassin par les directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL). L'Etat a également lancé en 2023 un plan d'action afin d'engager une gestion résiliente et concertée de la ressource de l'eau, comprenant 53 mesures.

Au niveau local, les usages et ressources disponibles ont été quantifiés en 2013 et d'importants travaux d'économie d'eau et de rationalisation de son usage ont été engagés grâce à la mise en place d'un Plan de Gestion de la Ressource en Eau. Si 81% des actions ont été réalisées, pour 32.3 millions de m³ d'économies d'eau théoriques, la situation reste tendue du fait de l'intensification des sécheresses. En réponse à ces épisodes de sécheresse et aux variations de la disponibilité des ressources (cours d'eau, nappes souterraines, etc.), des restrictions d'utilisation sont souvent prises dans l'Aude, pouvant aller jusqu'à l'interdiction de prélever (sauf usages de salubrité publique). Ces restrictions sont prises par les services de l'Etat en concertation avec les principaux usagers lors de Comités de Gestion de l'Eau (CGE) dans le cadre d'un arrêté cadre sécheresse. Pour autant, dans de nombreux territoires, l'impossibilité de prélever de l'eau (car assec) précède l'interdiction. En outre, les deux tiers du département sont classés en « Zones de Répartition des Eaux », c'est-à-dire une zone identifiée comme structurellement en déficit (prélèvements excédant les ressources disponibles) et les principaux axes hydrographiques du département sont classés en état quantitatif « moins que bon ».



Co-organisateurs



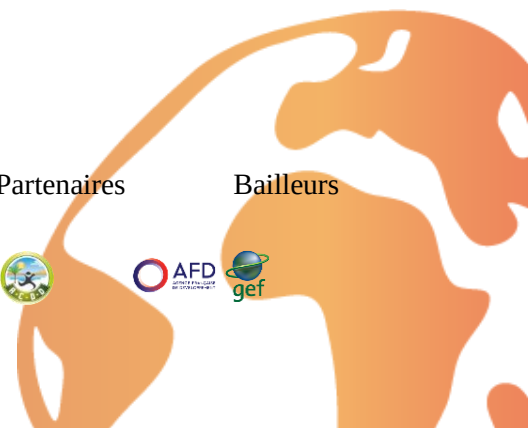
Nations Unies
Convention sur la lutte
contre la désertification



Partenaires



Bailleurs





Niveaux de restrictions impactant les usages agricoles de l'eau dans l'Aude, Chambre d'Agriculture de l'Aude.

Enfin, le département de l'Aude a subi au cours de l'été 2025 une succession de 6 incendies totalisant près de 19 000 hectares de surfaces brûlées, durant une grave période de sécheresse. Le feu de Ribaute, par son ampleur exceptionnelle, a suscité des réactions politiques nombreuses avec les visites du Premier Ministre, de la Ministre de l'Agriculture, de la Présidente de Région et de la Présidente du Département.

Le Premier Ministre a appelé à faire des Corbières (sous-région du Département) un "laboratoire" de solutions d'adaptation au changement climatique. Une mission d'appui au Préfet de l'Aude a été confiée par le Ministre pour l'élaboration d'un plan de résilience avec l'identification de solutions qui permettront de penser l'aménagement futur du territoire des Corbières, les actions à mettre en œuvre, ainsi que leur calendrier et les besoins de financement associés.

2. Résultats des travaux sur la sous-thématique traitée

2.1. Sous-thématique : "Systèmes agricoles sédentaires"

- **CONSTATS :**
 - Une spécialisation historique agricole des territoires audois, mais une diversification engagée
 - Une inéquité d'accès à la ressource en eau pour l'irrigation et une ressource non sécurisée



- Des aménagements parcellaires pensés jusque-là dans l'optique d'évacuer l'eau rapidement
- Des recherches de nouvelles variétés/cépages qui se mènent sur le temps long, qui nécessitent des moyens
- Des stratégies de restauration de la matière organique dans les sols sur du long terme qui représente un investissement
- Peu de retour au sol des matières organiques locales (exportation, usages non agricoles)
- Les démarches environnementales et de qualité faiblement rémunérées par le marché
- Des services écosystémiques peu valorisés (Défense des Forêts contre les Incendies)

- Actions mises en place pour répondre à la problématique

Actions mises en place	Freins et difficultés liées
> Déploiement de projets d'hydrologie régénérative : accompagnement d'exploitations volontaires, formations, suivis de sites expérimentaux > Schéma Directeur d'accès à l'eau brute : identification des potentialités d'accès à l'eau, les potentiels d'extension des réseaux d'irrigation > Emergence d'un Projet Territorial de Gestion de l'Eau pour planifier la mise en adéquation des besoins et ressources et le redéploiement des ressources existantes > Projet de doctrine départementale sur l'usage de l'eau > Projet de renaturation de cours d'eau pour limiter les incisions > Accompagnement à l'optimisation de la gestion de l'eau en intra-parcellaire	> Héritage de l'évacuation de l'eau vers l'aval. Transformation des conditions climatiques avec sécheresse structurelle qui oblige à repenser le système d'évacuation. > Manque de moyens pour réaliser les travaux d'aménagement et mettre en place des politiques incitatives > Doctrine départementale de l'usage de l'Eau qui ne définit pas les conditions de recours aux eaux souterraines et superficielles.
> Valorisation des boues urbaines (missions MESE) > Accompagnement de la mise en place de couverts végétaux, notamment en viticulture, sur secteur en sec (GIEE, formation, journées techniques) > Recensement des gisements de matière organique sur le territoire, partenariat avec déchetteries et distilleries > Expérimentation de compostage de déchets verts issus des déchetteries > Tests de solutions de biochar produits à partir de co-produits de la filière viticole (marc de distillerie, brûlage de ceps de vigne)	> D'importants problèmes sur les semis des couverts végétaux, très dépendants des aléas climatiques et/ou des possibilités d'irrigation = prise de risques pour les exploitations > Freins sur la reconnaissance du biochar produit localement dans le mécanisme de compensation carbone > Pas d'incitation pour un retour dans le sol du territoire de la matière organique produite par le territoire, = la matière organique produite localement s'exporte et les terres se dégradent en conséquence. Un enjeu financier sur la gestion des déchets > Les actions de restauration des sols sont des actions de long terme et représentent un investissement pour les exploitations, auxquels ils

	renoncent en contexte de crise économique
> Couverture des sols (cf. au dessus) > Accompagnement de projet de plantations d'arbres (haies, agroforesterie) et depuis peu de projets de régénération naturelle assistée > Stock stratégique de semences en cas d'incendie (politique du risque)	> Un coût de semence de couvert qui n'est pas aidé ou accompagné > Des variétés de plants qui ont du mal à s'adapter à la vitesse du changement climatique, fort taux de mortalité des plants = des réflexions pour la création de haies adaptées à des climats arides > Des programmes/politiques de plantation qui ne sont pas pérennisés, voir même abandonnés : exemple du PACTE pour la haie > Pas stock stratégique de semences en cas d'incendies
>Accompagnement des exploitations engagées en agroécologie et notamment en agriculture biologique (accompagnement technique, GIEE, Conversion Agriculture biologique ...) >Émergence, portage et suivi de projets expérimentaux, notamment sur les cépages adaptés à la sécheresse, sur des sites dédiés (domaine de Cazes, INRA Pech Rouge, etc.) ou à la ferme (Projets Vitilience, AARC, matériel végétal, couverts) >Mise en place de Mesures agro-environnementales et Expérimentation de Paiements pour Services Environnementaux notamment sur l'enjeu de prévention des incendies > Formations pour outiller les agriculteurs face aux évolutions climatiques, économiques et sociales (montée en compétences gestion exploitation, pistes de diversification, amélioration de la qualité des sols, gestion des maladies...)	> Évolutions climatiques très rapides: nécessite des moyens pour être réactif dans les expérimentations > Absence d'aides pour le maintien des pratiques vertueuses (arrêt du Maintien Agriculture Biologique, PSE Agence de l'Eau = uniquement pour les changements de pratique et non le maintien de pratiques vertueuses) > Absence de financement pour supporter la prise des risques des exploitations qui expérimentent > Pas de MAEC DFCL en viticulture, les PSE à ce jour sont uniquement sur l'enjeu qualité de l'eau, donc recherche de financeurs privés mais le secteur privé de l'Aude est très restreint donc financeurs locaux peu nombreux. Volonté de rechercher d'autres modalités de financements
>Accompagnement à l'évolution des pratiques sur les zones de captage de la ressource en eau >Accompagnement des exploitations engagées en agroécologie et notamment en agriculture biologique (GIEE, ...)	> Manque de cohérence dans les politiques publiques (DFCL, Eau, Carbone). >Faible prise en compte des services environnementaux rendus par l'agriculture : un dispositif PSE limité à ce jour en termes de moyens et peu répliquable
> Expérimentation de projets d'hydrologie régénérative : accompagnement d'exploitations volontaires, formations, suivi de site, expérimentaux > Schéma Directeur d'accès à l'eau brute : identification des potentialités d'accès à l'eau, les potentiels d'extension des réseaux d'irrigation > Emergence d'un Projet Territorial de Gestion de l'Eau pour planifier la mise en adéquation des besoins et ressources, la mise en place d'un système de compensation hydraulique, redéploiement des ressources existantes > Projet de renaturation de cours d'eau pour limiter l'incision	> Héritage de l'évacuation de l'eau vers l'aval. > Transformation des conditions climatiques avec sécheresse structurelle qui oblige à repenser le système d'évacuation. > Manque de moyens pour réaliser les travaux d'aménagement. > Doctrine départementale de l'usage de l'Eau existante mais inadaptée et qui devrait composer des garanties spécifiques à l'usage de l'eau en contexte méditerranéen.

- Freins et leviers au changement pour répondre à la problématique

Les leviers d'actions et conditions favorables pour dépasser les difficultés n'ont pu être analysés lors de l'atelier ni a posteriori, donc ne pourront pas être retranscrits ici.

- Messages de plaidoyer prioritaires

Cibles de plaidoyer	Messages de plaidoyer formulés à destination de cette cible
Etat	Repenser les systèmes hydrauliques pour capter la "moindre goutte d'eau" et garantir une gestion rationnelle et durable de la ressource en eau
Etat	Agir sur la santé des sols en encourageant l'activité biologique, l'infiltration et rétention de l'eau, et le retour au sol de la matière organique produite localement
Etat, UE	Enclencher un cercle vertueux de végétalisation en zone méditerranéenne
Etat, financeurs	Soutenir de manière pérenne les services rendus par l'agriculture (environnement et protection des populations) et les exploitations pionnières et innovantes en matière d'agro-écologie et d'adaptation au changement climatique
Etat, financeurs	Prendre en compte les problématiques environnementales notamment la qualité de l'eau dans l'adaptation des systèmes au changement climatique

2.2. Sous-thématiques "Systèmes pastoraux"

- CONSTATS :
 - Une diversité de systèmes pastoraux extensifs dans l'Aude : montagnard, de piémont, méditerranéen, en majorité sous forme individuelle
 - Des milieux complémentaires : estives, landes et garrigues, forêts, couverts hivernaux, friches
 - La question foncière au cœur des débats : accès au foncier, morcellement, durcissement des règles de la PAC, AFP
 - Des difficultés majeures pour l'abreuvement : 125 exploitations avec des difficultés
 - Une dynamique et des modèles qui se réinventent : reconquête, agro-pastoralisme, sylvo pastoralisme, diversification viticole, transhumance hivernale
 - Des leviers pour mieux mobiliser la ressource
 - Une mobilité des troupeaux qui se heurtent aux règles de la PAC et réglementaires
 - Un partage de l'espace difficile et sensible : pâturage en forêt, relations avec la chasse, chiens de protection et randonneurs ...

- Actions mises en place pour répondre à la problématique

Actions mises en place	Freins et difficultés liées
> Accompagnement au fonctionnement et à la création de structures collectives (Groupements Pastoraux, Association Foncière Pastorale) > Accompagnement de projet de reconquête et de dynamiques territoriales > Accompagnement au développement de l'agropastoralisme	> Un foncier très morcelé, des propriétaires souvent éloignés, un nombre conséquent de bien vacants et sans maîtres ou des biens non délimités > Des propriétaires réticents à proposer un contrat pérenne dans un contexte de prospection pour les photovoltaïques, et de méfiance vis à vis du pastoralisme (aides PAC) > difficultés importantes lors des installations > Une difficulté d'accès au forêt et foncier publique > Des outils et procédures complexes, longues, et coûteuses (AFAFE, Terres incultes, etc.) > Des conflits d'usage
> Accompagnement de projets de transhumance hivernale et de complémentarité cultures-élevage > Accompagnement de projet de reconquête de friches via le pâturage et des dynamiques territoriales > Réalisation d'un schéma de sécurisation de l'abreuvement de troupeaux et de préservation des autres usages de l'eau	> Aides et réglementations nationales et européennes pensées pour des troupeaux fixes > Pas de possibilité de à la fois rémunérer et l'éleveur et l'agriculteur qui pratiquent la complémentarité culture élevage > Un code forestier obsolète pour certains articles et non adaptés aux spécificités méditerranéennes (ex: période d'interdiction de pâturage de 10 ans après incendie) > Déficit de financement dédié à l'abreuvement : il n'existe pas de financement dédié exclusivement aux projets de sécurisation de l'accès à l'eau pour l'abreuvement à l'échelle de l'exploitation et les projets d'abreuvement ne sont pas éligibles dans certains dispositifs d'hydrauliques agricoles.

- Freins et leviers au changement pour répondre à la problématique

Les leviers d'actions et conditions favorables pour dépasser les difficultés n'ont pu être analysés lors de l'atelier ni à posteriori, donc ne pourront pas être retranscrits ici.

- Messages de plaidoyer prioritaires

Cibles de plaidoyer	Messages de plaidoyer formulés à destination de cette cible
Etat, collectivités, propriétaires	Mettre en œuvre une politique foncière ambitieuse pour favoriser l'accès et la structuration du foncier pastoral
Etat	Favoriser la mobilité des troupeaux et un accès sécurisé à la ressource en eau pour l'abreuvement



2.3. Thématique complémentaire : La reconnaissance de la France comme pays affecté par la désertification

- CONSTATS

Le rapport de Nitidae et du CSFD de 2024 démontrant l'état des terres affectées par la désertification en France métropolitaine a permis la vulgarisation de ce phénomène, et l'appropriation par les partenaires de terrain d'une thématique vue comme plutôt lointaine. En parallèle de ce rapport, l'Etat français en 2024 s'est reconnu pays affecté par la désertification, rejoignant 12 autres pays européens dans la CNUCLD.

Cette reconnaissance et ce rapport ont été le socle de la réalisation de l'atelier Désertif'Actions dans l'Aude. Cependant des zones grises dans la méthodologie d'analyse de la désertification et dans le devenir du plan national de lutte contre la désertification que devra produire l'Etat français pousse les membres de l'atelier à clarifier des messages à destination de l'Etat.

- Actions mises en place pour répondre à la problématique

Actions mises en place	Freins et difficultés liées
> Suivi météorologiques et projection climatique pour la qualification du climat méditerranéen	> L'Etat n'a pas encore le recul suffisant, ni les indicateurs de mesures précis pour se rendre compte de l'ampleur de la désertification dans le pourtour méditerranéen de l'hexagone. > Il n'y a pas, dans l'indice de mesure d'aridité, la prise en compte de l'évolution de la sécheresse hivernale en tant que sous-indicateur, pourtant facteur déterminant dans les systèmes cultureux méditerranéens (arboriculture, viticulture...).
> Suite aux incendies, une attention particulière a été portée pour le département de l'Aude : l'Etat a affirmé la volonté de faire de l'Aude un territoire pilote de la résilience climatique. Un plan d'action est en cours d'élaboration (Département, Région, Etat, partenaires). > Une exception méditerranéenne a été sollicitée par les acteurs agricoles, notamment pour les questions d'accès à l'eau	> Réglementations européennes et nationales qui ne prennent pas en compte les spécificités méditerranéennes > Une partie des dispositions, indicateurs, seuils, ne sont pas adaptées au contexte méditerranéen : gestion forestière, régime hydrique méditerranéen, etc.

- Messages de plaidoyer prioritaires

Cibles de plaidoyer	Messages de plaidoyer formulés à destination de cette cible
Etat	Caractériser plus finement l'aridité dans la zone du pourtour méditerranéen et réaliser un suivi via des indicateurs complémentaires



Etat	Reconnaissance d'une spécificité méditerranéenne dans les politiques publiques et les cadres réglementaires
------	---



Communiqué de presse

L'AUDE EST EN PROIE A LA DESERTIFICATION ! CONTRIBUTION AU PLAIDOYER DE LA SOCIÉTÉ CIVILE POUR LA COP DESERTIFICATION 2026.

Désertification : un atelier pour porter la voix de l'Aude à l'international

Le vendredi 10 octobre 2025 à 17h, une vingtaine de participants, se sont réunis à Carcassonne sur l'initiative du Département de l'Aude et de la Chambre d'Agriculture de l'Aude avec l'appui de l'ONG CARI, pour un atelier sur une thématique peu traitée et pourtant devenue une réalité sur le territoire : la désertification.

Cet enjeu mondial, fait l'objet d'une attention particulière grâce à la Convention des Nations Unies sur la Lutte Contre la Désertification (CNULD), sœur des conventions "Biodiversité" et "Climat" issues du Sommet de Rio de 1992. Elle se réunit tous les 2 ans lors de COP (Conférence des parties), et la prochaine se déroulera en Mongolie en 2026.

La France, membre historique de la CNULD comme pays accompagnateur, s'est déclarée officiellement en 2024 comme pays affecté par la désertification, pour son pourtour méditerranéen et les DROM. Elle rejoint 197 autres pays, dont l'Union Européenne et 12 pays européens déjà déclarés : Portugal, Espagne, Italie, Grèce, Chypre, Croatie, Hongrie, Macédoine du Nord, Malte, Bulgarie, Roumanie et la Slovaquie. Ce statut de pays affecté l'engage à établir un plan national de lutte contre la désertification et à rendre compte des avancées sur les territoires touchés tous les quatre ans.

« Dans les COP, il faut une démarche qui parte des élus locaux et des territoires, car les décisions prises lors de ces rassemblements internationaux vont être appliqués au terrain » : c'est par ce constat qu'André Viola, élu du Département de l'Aude, présente le rôle crucial des territoires dans les instances internationales. Ces instances, comme la Convention des Nations Unies sur la Lutte Contre la Désertification (CNULD), sont des espaces souvent peu mobilisés par les acteurs locaux. Pourtant, cette convention a la particularité de laisser une place importante à la société civile, qui s'organise à travers un plaidoyer commun, grâce au travail de mobilisation de l'ONG CARI qui accompagne l'organisation à l'échelle internationale d'ateliers « Desertif'Actions » dans chaque pays volontaire.

« Nous vivons une souffrance climatique, économique et sociale » partage le Président de la Chambre d'Agriculture de l'Aude, Ludovic Roux, qui dresse le portrait d'un territoire en proie à ces multi-crisés, dont la désertification. « Il faut étayer les choses » insiste-t'il, afin de pouvoir rendre compte aux pouvoirs publics la situation dans laquelle ce territoire méditerranéen est confronté. Dans le contexte de négociation de la future PAC, il est important de s'inscrire dans cette démarche internationale avec les autres pays européens affectés par la désertification.

Contacts Presse

Chambre d'agriculture de l'Aude
Maëva LANNES
maeva.lannes@aude.chambagri.fr

www.aude.chambre-agriculture.fr



Désertif'actions
2026



Communiqué de presse

« Cet atelier est le seul organisé par des acteurs de terrains qui traite de la désertification en France » rappelle Christophe Brosse, directeur de l'ONG CARI. L'atelier organisé ce 10 octobre permettra de partager, dans le cadre du plaidoyer commun de la société civile, les conséquences sur le territoire français de la désertification et de quelles solutions il en est porteur.

La désertification, késako ?

- C'est un **phénomène de dégradation des terres dans les zones arides, semi-arides, et sub-humides sèches** liés à divers facteurs dont les **variations climatiques** et **l'activité humaine**.
- En France, selon un rapport de Nitidae et du Comité Scientifique Français de la Désertification publié en 2024, **1.4% du territoire hexagonal est concerné par la désertification, concentré sur le pourtour méditerranéen**.

Un constat partagé : le phénomène de désertification est réel dans l'Aude et sans doute sous-estimé

Les parties prenantes présentes à l'atelier, dont le PNR Corbières Fenouillèdes, l'Institut Français de la Vigne et du Vin, le SMMAR, Réseau 11, le Biocivam, la DDTM, plusieurs associations agricoles et l'ONG CARI, réunies autour de la table du Pic de Nore de l'Hôtel Départemental, sont unanimes sur l'affection du territoire audois par la désertification, qui débute à l'est et s'étend rapidement vers l'ouest. Les sécheresses hivernales sont particulières impactantes pour le cycle des cultures et la recharge des nappes : elles devraient être intégrées dans les cartographies de l'indice d'aridité, pour réellement rendre compte du phénomène à l'échelle départementale. La salinisation qui touche le secteur littoral est également un marqueur de cette désertification.

Les constats étant partagés, les conséquences de la désertification dans l'Aude sont ensuite détaillées :

- Conséquences productives : diminution des rendements, pertes fourragères, modification de la qualité des produits, abandon des terres et déprise...
- Conséquences environnementales : assèchement des cours d'eau - bassins versants, dépérissement de la végétation locale, réduction de la vie biologique des sols, recrudescence des incendies...
- Conséquences humaines : affaiblissement du revenu agricole, coûts d'adaptations élevés, déclin du nombre d'agriculteurs...

Des actions déjà lancées mais un manque de moyens face à l'enjeu

Les parties prenantes à l'atelier ont échangé sur les actions déjà mises en place sur le territoire pour lutter contre la désertification, et celles à venir : Paiements pour Service Environnementaux, couverture des sols, adaptation des cépages, développement du pastoralisme, pratiques de rétention de l'eau par les techniques d'hydrologie régénérative etc. Cependant la rapidité des impacts du changement climatique et de la désertification ne permet pas de conduire l'ensemble des expérimentations nécessaires et d'adapter à grande échelle les pratiques sans des moyens dédiés et des politiques fortes en adéquation avec nos spécificités méditerranéennes.

Contacts Presse

Chambre d'agriculture de l'Aude
Maëva LANNES
maeva.lannes@aude.chambagri.fr

www.aude.chambre-agriculture.fr



Désertif'actions
2026



Communiqué de presse

Les messages clés

Les participants sont unanimes sur l'urgence d'agir sur tous les fronts pour protéger les terres qui ne sont pas encore impactées par la désertification, et restaurer les terres qui sont d'ores et déjà touchées.

Plusieurs leviers sont identifiés pour réussir à enclencher un cercle vertueux en zone méditerranéenne avec entre autres :

- Reconnaissance d'une exception méditerranéenne dans les politiques publiques et les cadres réglementaires
- Accompagner les systèmes agricoles avec des moyens pour expérimenter, soutenir les changements de pratiques, et aider le maintien des pratiques vertueuses mises en place par les pionniers ;
- Repenser les systèmes hydrauliques pour capter la moindre "goutte d'eau"
- Agir sur la santé des sols en encourageant l'activité biologique, l'infiltration, et le retour au sol de la matière organique produite localement
- Remettre les agriculteurs au cœur de la réflexion
- Favoriser le développement du pastoralisme en permettant la mobilité des troupeaux
- ...

Ces éléments vont être compilés pour alimenter le plaidoyer international Désertif'actions, coordonné par l'ONG CARI, et porté par la Chambre et le Département de l'Aude au niveau national pour engager des échanges avec l'Etat français.

Les parties prenantes sont mobilisées et engagées pour travailler conjointement avec les pouvoirs publics pour arriver, ensemble, à préserver les terres et les Hommes qui y vivent.

L'Aude peut être un territoire pilote sur l'adaptation au changement climatique et la lutte contre la désertification, et les acteurs de terrain sont mobilisés et engagés dans cette démarche. Désertif'Actions est l'occasion pour faire entendre notre voix !

Contacts Presse

Chambre d'agriculture de l'Aude
Maëva LANNES
maeva.lannes@aude.chambagri.fr

www.aude.chambre-agriculture.fr



2026

Désertif'actions



Contacts Presse

Chambre d'agriculture de l'Aude
Maëva LANNES
maeva.lannes@aude.chambagri.fr

www.aude.chambre-agriculture.fr



2026

Désertif'actions

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR

 **MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGRO-ALIMENTAIRE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE**

Liberté
Égalité
Fraternité



Communiqué de presse



Contacts Presse

Chambre d'agriculture de l'Aude
Maëva LANNES
maeva.lannes@aude.chambagri.fr

www.aude.chambre-agriculture.fr



Désertif'actions

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR

 **MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

Liberté
Égalité
Fraternité



Communiqué de presse



Contacts Presse

Chambre d'agriculture de l'Aude
Maëva LANNES
maeva.lannes@aude.chambagri.fr

www.aude.chambre-agriculture.fr



Désertif'actions

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale d'aménagement agricole et rural CASDAR

 **MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

Liberté
Égalité
Fraternité



Communiqué de presse



Contacts Presse

Chambre d'agriculture de l'Aude
Maëva LANNES
maeva.lannes@auode.chambagri.fr

www.auode.chambre-agriculture.fr



Désertif'actions
2026

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale d'aménagement agricole et rural CASDAR

 **MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINÉTÉ
ALIMENTAIRE**

Liberté
Égalité
Fraternité